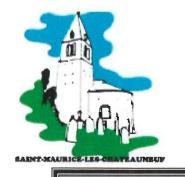


ID: 071-217104637-20240222-2024019-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf Séance du jeudi 22 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés :

JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en

exercice: 13

Nombre de membres présents :12

Nbre de suffrages exprimés: 13

Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0

Date de convocation : 16/02/2024

OBJET : DELIBERATION relative au Fonds de Solidarité Logement.

Le Maire présente au conseil municipal la demande du Conseil Département de Saône-et-Loire concernant le FSL 2024.

Le FSL (Fonds de Solidarité Logement) permet d'accorder des aides telles que le dépôt de garantie, le cautionnement, le 1er loyer, pour ce qui concerne l'accès au logement, ou prendre en charge, dans le cadre du maintien dans le logement, des impayés de loyers, d'énergie ou d'eau notamment.

La participation volontaire des Communes et Intercommunalités qui le souhaitent est de 0.35€ par habitants.

La Communauté de Communes ne participe pas à ce fonds.

Pour la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, participer à ce Fonds représente 204.05€. (Source INSEE Populations légales au 1er janvier 2021 en vigueur à compter du 1rer janvier 2024 = population municipale de 583 habitants)

Le conseil municipal décide à l'unanimité de participer à ce fonds de Solidarité Logement 2024.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 22 février 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire, Jean-Luc CHANUT